



Montreuil-sous-Bois, le 10 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conclusions des dernières instances du Comité national des AOC viticoles

Lors de ses dernières réunions, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins, aux boissons alcoolisées et aux eaux-de-vie et sa commission permanente, présidés par Christian PALY ont fait le point sur plusieurs dossiers importants pour la filière.

De nombreux cahiers des charges de boissons spiritueuses ont été validés¹, en vu de leur enregistrement en indication géographique par la Commission européenne.

Le règlement 110/2008 du 15 janvier 2008 identifie actuellement 71 Indications Géographiques spiritueuses françaises, et les Etats membres ont jusqu'à février 2015 pour transmettre les éléments techniques correspondants à la Commission européenne. 47 dossiers ont finalement été confirmés auprès de l'INAO, dont 27 dossiers adoptés lors du comité national du 26 juin 2014. Les 20 autres devraient l'être en septembre.

Le Comité national a également donné un avis favorable sur le projet de reconnaissance en **AOC Terrasses du Larzac**, actuellement dénomination géographique complémentaire de l'AOC Languedoc (vins rouges tranquilles, assemblage d'au moins 3 cépages).

La zone géographique de l'AOC « Terrasses du Larzac » se situe dans le département de l'Hérault.

Le Comité national a également validé l'introduction de la dénomination « **Crémant** » au sein du cahier des charges de l'appellation « Savoie » ou « Vin de Savoie ».

Le Comité s'est par ailleurs prononcé sur la liste des AOC susceptibles de bénéficier du dispositif du **volume complémentaire individuel (VCI)** pour les vins blancs secs. Un avis favorable a ainsi été donné à plusieurs demandes².

¹ « Kirsch d'Alsace », « Quetsch d'Alsace », et « Framboise d'Alsace », « Marc de Savoie », « Fine du Bugey », « Marc du Bugey », « Fine du Maine », « Calvados Domfrontais », « Marc d'Auvergne », « Fine champenoise » ou « Eau-de-vie de vin de la Marne », « Marc champenois », « Marc de Provence » ou « Eau-de-vie de marc de Provence », « Marc des Côtes du Rhône » ou « Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône », « Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône » ou « Fine des Côtes du Rhône », « Fine de Bretagne » ou « Lambig de Bretagne », « Kirsch de Fougerolles », « Fine Bordeaux », « Marc du Languedoc » ou « Eau-de-vie de marc du Languedoc », « Fine du Languedoc » ou « Eau-de-vie de vin du Languedoc », « Eau-de-vie de Poiré de Normandie », « Ratafia champenois », « Marc du Jura », AOC « Martinique », AOC « Pommeau du Maine », AOC « Pommeau de Bretagne », « Fine Faugères » « Mirabelle de Lorraine »

² Bugey, Savoie, Bergerac, Côtes de Bergerac, Montravel, Côtes de Montravel, Rosette, Bordeaux, Entre-deux-mers, Côtes de Bordeaux – Blaye, Graves.

Contacts presse :

Marlène Gloaguen 01 73 30 38 78

Sophie Lepage 01 73 30 38 14

La mise en place d'une **expérimentation** du VCI a été décidée pour les vins rosés des AOC « Cabernet d'Anjou » et « Côtes de Provence », à l'exception des dénominations géographiques complémentaires de cette dernière.

La mise en application de cette expérimentation sera possible suite à la publication d'un décret encadrant ce dispositif expérimental.

La Commission permanente a étudié la méthodologie d'expérimentation fondée sur des **protocoles scientifiques** qui tiennent davantage compte des contraintes économiques notamment des délais de diffusion des résultats ; le Comité national en sera saisi.

Ont également été évoqué plusieurs dossiers viticoles d'actualité : le plan stratégique de la filière, auquel les AOC apportent leur soutien, la gestion du potentiel viticole, pour laquelle l'exigence d'étanchéité entre les différents segments de marché a été rappelée.

Enfin, Christian Paly a tenu, dès l'ouverture de la séance du 10 juillet 2014, à exprimé son soutien et sa solidarité vis-à-vis des vigneron frappés par les calamités climatiques dans l'Aude, l'Hérault, le Pays Basque et la Bourgogne. En effet, l'ampleur et la répétition parfois de ces calamités pèseront lourd dans l'avenir des exploitations touchées.